

## GLOBAL BUSINESS

## MAURICE FACE À LA MENACE D'UN MAINTIEN PROLONGÉ SUR LA LISTE NOIRE

LA PERSPECTIVE D'UNE SORTIE PROCHAINE DE LA LISTE GRISE DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE S'ÉLOIGNE POUR MAURICE. TOUT PORTE À CROIRE QUE LA PROCHAINE ÉVALUATION NE SE FERA PAS AVANT OCTOBRE PROCHAIN.

Richard LE BON



LUDOVIC VERBIST  
(MANAGING DIRECTOR  
D'AAMIL GROUP)



SHAHED HOOLASH  
(PRÉSIDENT DE L'ATMC)

**LA TENSION** est palpable dans le secteur du global business. S'il n'y a pas eu de ralentissement notable au niveau des flux d'investissement transitant par Maurice depuis son inclusion sur la liste noire de l'Union européenne en octobre 2020, il n'empêche que le business devient de plus en plus dur car les clients et les prospects sont sceptiques quant à une sortie prochaine de la liste noire.

Le processus est long. Concrètement, il s'agira d'abord de s'extraire de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI). À partir de là, il faudra attendre encore trois mois pour que le Parlement européen complète les procédures de *delisting*.

Or, jusqu'ici, le GAFI, quoique

se disant satisfait des avancées de Maurice, notamment concernant le cadre juridique mis en place pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, se montre intraitable. Et les autorités financières et policières n'ont pas entièrement convaincu les experts du GAFI lors de la dernière évaluation. Du coup, ils pourraient opter pour un nouvel exercice en octobre prochain. Il nous revient qu'ils ont déjà fait parvenir un *brief* de leurs conclusions au gouvernement.

Il ressort que sur 19 points soumis à l'évaluation, il y a encore un ou deux points sur lesquels le GAFI veut être rassuré, dont l'efficacité du mécanisme pour mieux superviser les activités des

acteurs non financiers et professionnels (agents immobiliers, bijoutiers, notaires, entre autres). Sur ce point, il est important de faire ressortir que le gouvernement a adopté une série de législations dans le cadre du plan d'action du GAFI, dont le *Real Estate Agent Authority Act*, pour faire montre de sa bonne foi quant à sa volonté de mettre en place des garde-fous limitant le champ d'action des fraudeurs.

Selon le président de l'Association of Trusts and Management Companies (ATMC), Shahed Hoolash, il faut donner du crédit à Maurice qui, en un court laps de temps, a beaucoup fait pour améliorer son cadre législatif et son mécanisme d'application. «*Nous*

*approchons de la fin de ce voyage, car la plupart des questions matérielles ont été abordées, tandis que certaines sont en voie d'achèvement. Il appartiendra à l'équipe chargée d'évaluer Maurice de reconnaître les progrès significatifs réalisés par le pays et de formuler ses recommandations quant aux prochaines étapes à suivre en ce qui concerne la juridiction*», soutient-il.

## UNE RÉUNION PLÉNIÈRE CRUCIALE

Au niveau du ministère des Services financiers, l'on soutient que rien n'est perdu et que la prochaine réunion plénière qui se tient ce mois-ci (24-25 février) ainsi que les visites d'inspections des experts du GAFI seront déterminantes dans l'avancée du dossier.

Un point sur lequel insiste également Shahed Hoolash. «*Il n'y a pas de communiqué officiel du GAFI à notre connaissance et il doit encore y avoir une réunion en face à face entre les représen-*

*tants de Maurice et la réunion plénière du GAFI. Une fois que cela aura lieu, nous aurons une idée claire de l'appréciation du GAFI sur nos progrès*», souligne-t-il.

De son côté, Daniel Essoo, CEO de la Mauritius Bankers Association, insiste sur le fait que le plan de travail du GAFI prévoyait un délai de deux ans, à compter de février 2018, pour mettre en œuvre les changements requis. Or, les autorités mauriciennes espéraient compléter ce travail plus tôt que prévu et visaient une sortie anticipée. Si les lois ont déjà été votées et une bonne partie des nouveaux mécanismes ont déjà été mis en place, il s'agit maintenant de démontrer aux assesseurs du GAFI qui seront dépêchés pour la réunion plénière que ces nouveaux systèmes donnent des résultats (*effectiveness*).

«*Les opérateurs comprennent ce processus. La question est de voir ce que feront les clients. Jusqu'à l'heure, les opérateurs ont communiqué avec leurs clients, qui ont compris qu'il*

*faisamment de progrès aura été accompli*».

La situation reste complexe car les experts du GAFI fondent leur jugement non seulement sur les réformes juridiques et réglementaires s'opérant dans le secteur financier, mais se basent aussi sur d'autres variables, à l'instar des scandales politico-financiers qui défrayent ces jours-ci l'actualité et qui nuisent à l'image et la réputation du pays. Un argument qui est d'ailleurs mis en avant par Ludovic Verbist, Managing Director d'AAMIL Group. «*La décision du GAFI peut paraître irrationnelle, mais elle se base également sur une analyse et appréciation de l'environnement social et politique à Maurice, au-delà du copier-coller de dispositions légales et réglementaires souhaitées par le GAFI et l'Union européenne. Les nouvelles de Maurice ces derniers mois sont très troublantes. La démission du ministre Nando Bodha, un des piliers historiques du MSM et du gouvernement, ne fait qu'ajouter*

*tous les acteurs se réveillent et montrent une grande efficacité, qui seule nous permettra de nous redresser*».

Il est rejoint par Shahed Hoolash qui fait remarquer que nous sommes dans une période d'incertitude et nous nous déplaçons dans des territoires inexplorés. «*Il est clair que l'incertitude n'aide pas les clients à prendre des décisions en faveur de notre juridiction. Cependant, les clients qui ont utilisé Maurice au cours des dernières années ont fait confiance au secteur et à ses opérateurs, ce qui a permis d'établir une certaine forme de prévisibilité du niveau de service, et cela peut être notre planche de salut*», lâche-t-il avec optimisme.

Pour sa part, François de Senneville, Head Africa Desk de Fieldfisher, dit craindre les répercussions d'un maintien prolongé de Maurice sur la liste noire de l'Union européenne. «*Comment éviter que tous les opérateurs ne soient pas touchés. Cette situation freine évidemment les élans des investisseurs internationaux. En général, elle a, au mieux, pour effet de retarder des projets d'investissements et, au pire, elle aboutit à ce que les investisseurs choisissent une autre juridiction pour y loger leurs holdings intermédiaires qui portent ce type de projets. Le secteur financier et ses opérateurs ont déjà démontré si besoin leur résilience et nul doute qu'ils sauront courber l'échine et patienter, mais cette situation fragilisera évidemment le secteur. 'Fluctua nec mergiture' (Ndlr : locution latine signifiant 'Il est battu par les flots, mais ne sombre pas) pourrait donc être sa devise pour les prochains mois*», argue-t-il. Et de faire ressortir qu'il incombe maintenant aux autorités mauriciennes de donner rapidement les éléments pour communiquer avec les investisseurs internationaux pour leur donner de bonnes raisons de patienter.

## LES PROCÉDURES SONT DEVENUES PLUS LONGUES DEPUIS L'INCLUSION DE MAURICE SUR LA LISTE NOIRE

*s'agit d'une situation temporaire. Jusqu'à présent, les investisseurs ont fait preuve de compréhension, et le système s'est montré résilient. Mais il est clair que plus nous resterons sur cette liste, plus cela forcera certains clients à revoir leur présence à Maurice*», observe-t-il. Et d'ajouter : «*Le processus du GAFI est très structuré, et à la dernière réunion plénière, les efforts des autorités mauriciennes ont été salués. Cependant, Maurice a un travail à accomplir et nous ne sortirons de cette liste que lorsque suf-*

*à ce sentiment*», observe-t-il.

Dans l'éventualité où Maurice serait maintenu de manière prolongée sur la liste noire, le secteur financier bancaire et non bancaire pourra-t-il tenir le choc ? De l'avis de Ludovic Verbist, ce sera clairement très difficile, d'autant plus qu'il note que depuis ce coup dur, «*le secteur du global business est entré en somnolence. Tout est difficile et très long, tant les créations de nouvelles entités juridiques que, par exemple, les ouvertures de comptes bancaires. Il faut au contraire que*

